

L'atelier de traduction

(ci-après « le Prestataire »)

Conditions générales de prestations de services

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES - OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à l'exclusion de tout autre document.

2. PASSATION DES COMMANDES/DEVIS

Sauf accord spécifique passé avec le Client, chaque commande est précédée d'un devis gratuit, établi par le Prestataire, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par le Prestataire au Client, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- le nombre de pages, de mots ou de lignes soumis à traduction ;
- la langue de traduction ;
- les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction ;
- le délai de livraison de la prestation de traduction ;
- le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le prestataire.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner au Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courrier postal ou fax signé avec la mention « bon pour accord ».

3. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par le Prestataire de l'intégralité des documents objets de la prestation de traduction, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de 3 (trois) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

4. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations...). Il s'engage par ailleurs à respecter la confidentialité des informations (lire à ce sujet l'article 6)

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer le Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

6. CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande.

7. FORMAT

La traduction est généralement livrée par courrier électronique, en principe dans le format du document d'origine. Sur demande, elle peut être livrée par fax ou par courrier, accompagnée d'un support de données au format PC, et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

8. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée.

9. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, le Prestataire recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis ou accord spécifique, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à 30 jours à compter de la date d'émission. Au-delà de ce délai, des pénalités de 8,60% par mois (correspondant au taux de base bancaire en vigueur majoré de deux points) sont applicables.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger (hors UE), la prise en charge des frais de change ou de banque fera l'objet d'une entente préalable entre le Prestataire et le Client.

11. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 50 % (cinquante pour cent).

12. RÈGLEMENT AMIABLE

En cas de litige de quelque nature que ce soit, les parties s'efforcent de tenter un règlement amiable.

Janvier 2009

L'atelier de traduction

*(Conditions générales adaptées des recommandations
de la Société Française des Traducteurs, SFT)*